



## Succesion entre grnd parent et petite belle fille

Par **yann**, le **14/01/2011** à **17:48**

Bonjour,

voila, cest assere compliqué. mon grand père decede en 1975 ma grand mere a l usufrit des biens, elle a 2 enfant dont mon père. mon père decede en 1998 qui lui a 4 enfants. en 2008 un de mes frere decede, il etait marié sans enfant. ma grand vien de decédé( c elle qui avait l usufrit des bien)

voila ma question: ma belle soeur( la femme de mon frere decédé ) a t elle droit a une parti de la succesion de mon grand père. merci de votre reponce a bientôt. yann.

Par **mimi493**, le **14/01/2011** à **17:58**

Les successions se font dans l'ordre des décès

C'est votre père qui a hérité de son père (votre grand-père), avec sa soeur ou frère, en nue-propiété.

Ensuite, vous avez, avec vos frères et soeurs, hérité de votre père (comprenant la nue-propiété venant du grand-père)

Donc oui, votre belle-soeur héritant de votre frère qui possédait une partie des biens venant de la succession de votre grand-père, hérite de cette partie (ou d'une partie de cette partie)

Si les successions n'ont pas été faites, il est urgent de les faire